

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 14 mars 2023

Présidente : Mme DELPIERRE

Présents : MM. FIDON – MADIOT – PRETOT - RICCI.

DOSSIER 101 :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT – GROUPEMENT VAL CERISE du 11/03/2023 en U18G Départemental 2.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 102 :

LARIANS – GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 2 du 11/03/2023 en U18G Départemental 3 groupe A.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 103 :

MARNAY – ENTENTE FROTEY VESOUL/VESOUL FC 3 du 11/03/2023 en U15 Départemental 2 groupe A.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 104 :

NOIDANS VESOUL 2 – ENTENTE PAYS MINIER/GROUPEMENT MILLE ETANGS du 11/03/2023 en U15 départemental 2 groupe B.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 105 :

ENTENTE PAYS MINIER/GROUPEMENT MILLE ETANGS 3 du 11/03/2023 en U15 Départemental 3 groupe B.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 106 :

ENTENTE GROUPEMENT CC VILLERSEXEL/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT 2 – JASNEY du 11/03/2023 en en U15 Départemental 3 groupe B.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

Mr Rémi Ricci n'a pas participé au débat et à la décision

DOSSIER 107 :

ENTENTE LURE JS/HAUTE VALLEE OGNON – ENTENTE HAUTE LIZAINE/HERICOURT du 11/03/2023 en en U15 Départemental 3 groupe B.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

Mme Claire Delpierre n'a pas participé au débat et à la décision.

FORFAIT GENERAL :

La commission enregistre le forfait général de :

SENIORS

St Loup Portugais (Départemental 3)

Amende : 120 Euros

FORFAITS FUTSAL PRATIQUE ASSOCIEE SAISON 2022/2023 :

La commission enregistre les forfaits ci-dessous/futsal pratique associée saison 2022/2023

U13G :

ENT HAUTE LIZAINE/HERICOURT 3 (le 04/12 à Citers)

ENT HAUTE LIZAINE/HERICOURT 4 (le 03/12 à Ronchamp)

ENT HAUTE LIZAINE/HERICOURT 4 (le 12/02 à Ronchamp)

FRANCHEVELLE 2 (le 04/02 à Citers)

GENEVREY (le 03/12 à Citers)

GENEVREY (le 05/02 à St Loup/Semouse)

LURE JS 4 (le 04/12 à Ronchamp)

MAGNY VERNOIS (le 03/12 à Ronchamp)

MONTS GY 2 (le 04/12 à Fretigney)

PAYS LUXEUIL 2 (le 04/12 à St Loup/Semouse)

VESOUL AFM 2 (le 18/02 à Gray)

VESOUL FC 5 (le 03/12 à Voray/Ognon)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U11G :

ENT HAUTE LIZAINE/HERICOURT 3 (le 29/01 à Vesoul)
FOUGEROLLES 4 (le 05/02 à St Loup/Semouse)
FROTEY VESOUL 1 et 2 (le 28/01 à Larians)
GR 3 RIVIERES (le 28/01 à St Loup/Semouse)
HAUTE VALLEE OGNON 2 (le 29/01 à Vesoul)
LARIANS 3 (le 05/02 à Vesoul)
PUSEY (le 28/01 à Combeaufontaine)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U11F :

VAL PESMES 2 (le 25/02 à Ronchamp)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

U9G :

FC LA ROMAINE 3 (le 25/02 à Gray)
FROTEY VESOUL (le 25/02 à Combeaufontaine)
GR MILLE ETANGS 3 (le 10/12 à Ronchamp)
HAUTE VALLEE OGNON (le 10/12 à Ronchamp)
HAUTE VALLEE OGNON (le 25/02 à Ronchamp)
JASNEY (le 25/02 à St Loup/Semouse)
JASNEY 3 (le 11/12 à Vesoul)
RIGNY (le 25/02 à Gray)
VAL PESMES 3 (le 10/12 à Gray)
VESOUL FC 6 (le 10/12 à Larians)

+ VESOUL RACING (le 25/02 à Combeaufontaine) : avis favorable du District excuse absence/opération Fc Sochaux Md Fc

U7G :

COLOMBE 2 (le 04/12 à Vesoul)
COLOMBE 2 (le 04/03 à Voray/Ognon)
DAMPIERRE/LINOTTE (le 03/12 à Voray/Ognon)
DAMPIERRE/LINOTTE (le 04/03 à Voray/Ognon)
ENT TRAVES/GOURGEONNE (le 04/12 à Fretigney)
FRANCHEVELLE (le 03/12 à Ronchamp)
JASNEY 2 (le 04/12 à Vesoul)
JUSSEY (le 04/12 à Vesoul)
MARNAY (le 03/12 à Marnay)
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 3 (le 04/12 à Fretigney)
VESOUL FC 4 (le 04/03 à Combeaufontaine)

Amende : 25€ à chaque club (prévenu par club/email ou téléphone responsable salle)

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 11 et 12 mars 2023 :**

Absence code utilisateur/problème identification : 25 Euros

Pays Luxeuil (Challenge du District)

Non envoi fiche échec : 20€

Vesoul Afm (U15)

Le Secrétaire de séance
Francois FIDON

La Présidente, (sauf dossier 107)
Claire DELPIERRE

Le Président de séance, (pour dossier 107)
Dominique PRETOT

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.